

0.0 Ouverture

0.1 L'ouverture du Congrès à 9h34.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par AECSL
Adoptée à l'unanimité

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.1.1 Que Mathieu Jobin et Alex Bourdon Charest assurent l'animation, que Marieve Ruel et Marianita Hamel assurent le secrétariat et que Nadia Lafrenière, Corinne Arsenault, Francis et Simon Brisson-Robitaille assurent le senti.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AECS
Adoptée à l'unanimité

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.2.1 L'adoption de l'ordre du jour suivant :

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption du procès-verbal du Congrès des 29 et 30 octobre 2011

1.4 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures

2.0 Bilan

2.1 Conseils et Comités

2.2 Manifestation nationale

3.0 Employées

4.0 Structures et fonctionnement de la CLASSE

5.0 Accueil des associations membres de la CLASSE

6.0 Femmes

7.0 ASSÉ

7.1 Finances

8.0 Revendications

9.0 Plan d'action

9.1 Lutte en éducation et grève

9.2 Lutte contre la privatisation et la tarification des services publics

10.0 Élections

- 10.1 Comités et Conseils
 - 10.1.1 Présentation
 - 10.1.2 Plénière
 - 10.1.3 Scrutin
- 10.2 Porte-paroles
- 11.0 Avis de motion
 - 11.1 Dépôt des avis de motion
 - 11.2 Traitement des avis de motion
- 12.0 Varia
- 13.0 Levée
 - Proposée par le Conseil exécutif
 - Appuyée par l'AGES
 - Adoptée à l'unanimité

1.3 Adoption du procès-verbal du Congrès des 29 et 30 2011

1.3.1 L'adoption du procès-verbal du Congrès des 29 et 30 octobre 2011.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AEMSP-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

1.4 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures

Proposition privilégiée : Un tour de table de toutes les personnes présentes afin de faciliter la prise des tours de parole.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par la SOGEECOM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une présentation de 10 minutes des procédures faite par le praesidium.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AGES
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une présentation de 5 minutes faite par l'AGECoV et par le Conseil exécutif sur le déroulement du Congrès.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AEMSP-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

1.4.1 Que l'on reconnaisse que les associations étudiantes suivantes remplissent les conditions nécessaires à l'obtention du même droit de parole et de proposition que les associations étudiantes membres de l'ASSÉ :

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AEMSP-UQÀM

1.4.1.1 Amendement : D'ajouter :

- AGECOV
- AGEEFLESH
- AGEECL
- AGECVM
- AFESPED
- AEDDHUM

Proposé par l'AFESH-UQAM
Appuyé par l'AEMSP-UQAM

1.4.1.1.1 Sous-amendement : D'ajouter :

- AGEEPP

Proposé par l'AFESH-UQAM
Appuyé par l'AGEECLG
Adopté à l'unanimité

1.4.1.1.2 Sous-amendement : D'ajouter :

- AGECFXG

Proposé par la SOGEECOM
Appuyé par l'AGEECLG
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 3
Adopté à majorité

Sur l'amendement 1.4.1.1 tel que sous-amendé : Adopté à l'unanimité

Sur la principale 1.4.1 tel qu'amendée : Adoptée à l'unanimité.

2.0 Bilans

2.1 Conseils et Comités

Proposition privilégiée : Une présentation de 10 minutes du bilan des activités du Conseil exécutif suivi d'une période de questions de 10 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AECSL
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une présentation de 5 minutes du bilan de chacun des Comités et Conseils suivie d'une période de questions 5 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AGES
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De terminer les tours de parole de la période de questions au Comité femmes.

Proposée par l'AFÉA-UQÀM
Appuyée par l'AEMSP-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une pause de 10 minutes.

Proposée par l'AGES
Appuyée par l'AEMPS-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

2.2 Manifestation nationale

Proposition privilégiée : Une présentation de 10 minutes du bilan du Conseil exécutif de la manifestation nationale du 10 novembre suivi d'une plénière de 20 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AGES
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De terminer les tours de parole.

Proposée par l'AGES
Appuyée l'AEMSP-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une pause de 40 minutes pour le repas.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AEMSP-UQÀM

Amendement : De changer « 40 » par « 50 ».

Proposé par l'AGES
Appuyé par l'AGEECLG
Rejeté à l'unanimité

3.0 Employées

3.1 Que l'on adopte la politique d'embauche présentée en Annexe A du procès-verbal.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AEMSP-UQÀM
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 3
Adoptée à majorité

3.2 Que l'on adopte la convention collective de l'ASSÉ modifiée telle que présentée en Annexe X du présent procès-verbal. Que son application soit rétroactive en date de la signature de celle-ci.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par la SOGEECOM
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 4

Adoptée à majorité

4.0 Structures et fonctionnement de la CLASSE

Proposition privilégiée : Une présentation de 15 minutes de l'Annexe H aux Statuts et règlements faite par le Conseil exécutif.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AEMSP-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une plénière de 20 minutes sur l'Annexe H aux Statuts et règlements.

Proposée par l'AFESH-UQÀM
Appuyée par le SECMV
Pour : 1 Contre : 8 Abstention : 4
Rejetée à majorité

Considérant que le Conseil exécutif a déposé l'annexe H à la date limite du dépôt des avis de motion;

Considérant que l'article 40 interdit la modification des avis de motion par amendement;

4.1 Que l'on lève l'article 40 du code de procédures.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AFÉA-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

4.2 D'ajouter l'Annexe H : La Coalition Large de l'ASSÉ (en Annexe D du présent procès-verbal) aux Statuts et règlements de l'ASSÉ.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AFÉA-UQÀM

Proposition privilégiée : De scinder la proposition par article.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AGEECLG
Adoptée à l'unanimité

4.3 L'adoption de l'ARTICLE 1 : Appellation et acronyme

La CLASSE est la Coalition Large de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante.

Adoptée à l'unanimité

4.4 L'adoption de l'ARTICLE 2 : Rôle

La CLASSE est un élargissement temporaire, défini dans la présente annexe, des structures de l'ASSÉ. Elle sert à coaliser l'ensemble des associations étudiantes du Québec répondant aux conditions d'adhésion de la CLASSE autour de l'ASSÉ. Elle vise à défendre les intérêts matériels, académiques et

sociaux des étudiantes et des étudiants par des moyens combatifs, démocratiques, féministes et indépendants.

4.4.1 Amendement : Ajouter : « , c'est-à-dire qu'il s'agit d'une coalition d'associations étudiantes réunies ponctuellement dans le cadre de la campagne 2011-2012. » après « des structures de l'ASSÉ ».

Proposé par l'AFÉA-UQÀM

Appuyé par l'AFESH-UQÀM

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 2

Adopté à majorité

Sur la proposition 4.4 telle qu'amendée : Adoptée à l'unanimité

4.5 L'adoption de l'ARTICLE 3 : Application

La présente annexe se veut un complément aux Statuts et règlements de l'ASSÉ. Elle est mise en application suite à l'organisation d'un Congrès de fondation de la CLASSE convoqué par les associations membres de l'ASSÉ. Elle cesse d'être appliquée par une proposition adoptée au 2/3 des associations membres de l'ASSÉ ou par une proposition adoptée au 2/3 des associations membres de la CLASSE.

4.5.1 Amendement : Après « et a préséance sur les Statuts et règlements de l'ASSÉ » après « aux Statuts et règlements de l'ASSÉ ».

Proposé par l'AFÉA-UQÀM

Appuyé par l'AFESH-UQÀM

Adopté à l'unanimité

Sur la proposition principale 4.5 telle qu'amendée : Adoptée à l'unanimité

4.6 L'adoption de l'ARTICLE 4 : Principes de base de la CLASSE

Les principes de base de la CLASSE sont les suivants:

1. Pour une éducation gratuite, accessible, publique, non-discriminatoire et de qualité, libre de l'ingérence du privé;
2. Pour un syndicalisme étudiant démocratique, féministe et combatif.

4.6.1 Amendement : D'ajouter « et indépendant » après « combatif ».

Proposé par l'AGECVM

Appuyé par l'AGES

Adopté à l'unanimité

4.6.2 Amendement : De rajouter « , égalitaire » après « féministe » au point 2.

Proposé par l'AGEECL

Appuyé par l'AGEECLG

4.6.2.1 Sous-amendement : De modifier « , égalitaire » par « , solidaire ».

Proposé par l'AECM

4.8.2 Amendement : De remplacer « avant l'instance suivant son adhésion » par « entre son entrée en grève et l'instance subséquente » au point 4.

Proposé par l'AGEFLESH

Appuyé par l'AGEECLG

Pour : 0

Contre : 8

Abstention : 2

Rejeté à majorité

4.8.3 Amendement : D'ajouter à la fin du point 6. « ou qu'elle ait un mandat d'entrée en grève générale illimitée » et de retirer le premier « ou ».

Proposé par l'AECM

Appuyé par l'AGEECLG

Pour : 2

Contre : 4

Abstention : 5

Rejeté à majorité

Proposition privilégiée : Une pause de 12 minutes.

Proposée par le Conseil de Coordination

Appuyée par l'AEMSP-UQAM

Adoptée à l'unanimité

Début de la pause à 16h26. Fin de la pause à 16h44.

L'animation juge la proposition 4.2 et les subséquentes comme irrecevables en vertu de l'article 48 des Statuts et règlements.

Proposition spéciale : Appel de la décision de l'animation.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AEMSP-UQAM

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

La décision de l'animation est renversée

4.8.4 Amendement : De remplacer « avant l'instance suivant son adhésion » par « entre l'instance de son adhésion et l'instance subséquente » au point 4.

Proposé par le Conseil exécutif

Appuyé par l'AFÉA-UQAM

Adopté à l'unanimité

Sur la principale 4.8 telle qu'amendée : Adoptée à l'unanimité

4.9 L'adoption de l'ARTICLE 7 : Contribution financière

Une contribution financière d'un dollar par membre est suggérée pour les associations non-membres de l'ASSÉ. Le montant de ladite contribution doit être adopté en Congrès de la CLASSE.

4.9.1 Amendement : De remplacer « Le montant de ladite contribution doit être adopté en Congrès de la CLASSE. » par « Le montant de la contribution de chaque association étudiante doit être proposée par l'association

concernée puis étudiée et adoptée par le Conseil exécutif.

Proposé par l'AFÉA-UQÀM
Appuyé par l'AFESH-UQÀM

Proposition dilatoire : Question préalable sans laisser terminer le tour de parole sur l'amendement.

Proposée par l'AFESH-UQÀM
Appuyée par l'AGEECLG
Pour : 8 Contre : 3
Adoptée à la majorité du deux tiers

Sur l'amendement 4.9.1 :

Pour : 6 Contre : 2 Abstention : 4
Adopté à majorité

Proposition dilatoire : La question préalable sur la principale sans laisser terminer les tours de parole.

Proposée par l'AGECFXG
Appuyée par l'AFÉA-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

Sur la principale 4.9 telle qu'amendée :

Pour : 8 Contre : 2 Abstention : 2
Adoptée à majorité

4.10 L'adoption de l'ARTICLE 8 : Exclusion

Une association étudiante membre de la CLASSE peut être exclue sur proposition ordinaire du Congrès lorsqu'elle ne remplit plus les conditions d'adhésion ou par avis de motion pour toutes autres raisons jugées valables par le Congrès.

Proposition privilégiée : Que les associations non-membres qui ont présentement droit de proposition et de parole au même titre que les associations étudiante membres de l'ASSÉ aient immédiatement le droit de vote.

Proposée par l'AGECVM
Appuyée par l'AECS
Pour : 0 Contre : 8 Abstention : 3
Rejetée à majorité

Sur la proposition 4.10 : Adoptée à l'unanimité

4.11 L'adoption de l'ARTICLE 9: Droit des membres

Toute association membre de la CLASSE a droit de vote, de proposition et d'appui lors des instances de la CLASSE dans tous les points à l'ordre du jour sauf dans le point «ASSÉ».

Les associations membres de la CLASSE ont aussi un droit de parole au même titre que celui des associations membres de l'ASSÉ dans tous les points à l'ordre du jour sauf dans le point «ASSÉ».

4.11.1 Amendement : D'ajouter : « Les associations membres de la CLASSE, membres de l'ASSÉ ou non, qui ne sont pas en grève générale illimitée, ne peuvent ni proposer l'arrêt de la grève générale illimitée, ni voter durant une proposition d'arrêt de la grève générale illimitée ».

Proposé par le SECMV
Appuyé par l'AFESH-UQÀM

L'animation juge la proposition d'amendement 4.11.1 irrecevable en vertu de l'article 9 des Statuts et règlements.

Proposition spéciale : Appel de la décision de l'animation.

Proposée par l'AFÉA-UQÀM
Appuyée par l'AEMSP-UQÀM
Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 1
La décision de l'animation est renversée

Sous-amendement 4.11.1.1 : De remplacer « ni proposer l'arrêt de la grève générale illimitée, ni ». par « pas ».

Proposé par l'AGES
Appuyé par l'AEMSP-UQÀM

Proposition privilégiée : Une pause de 40 minutes pour le repas.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AECSL

Proposition dilatoire : La question préalable sans terminer des tours de parole sur la proposition privilégiée.

Proposée par l'AFESPED
Appuyée par l'AGEECLG
Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition privilégiée :

Pour : 2 Contre : 9 Abstention : 1
Rejetée à majorité

Sur le sous-amendement 4.11.1.1 :

Pour : 2 Contre : 7 Abstention : 2
Rejeté à majorité

Proposition dilatoire : La question préalable sur l'amendement 4.11.1 sans laisser terminer les tours de parole.

Proposée par le Conseil de Coordination
Appuyée par l'AEMSP-UQÀM

Pour : 10 Contre : 1
Adoptée à la majorité des deux tiers

Sur l'amendement 4.11.1 :

Pour : 4 Contre : 5 Abstention : 3
Rejeté à majorité

Proposition privilégiée : Une pause de 40 minutes pour le repas.

Proposée par l'AEMSP-UQÀM
Appuyée AGEELG
Adoptée à l'unanimité

4.11.2 Amendement : De biffer « Les associations membres de la CLASSE ont aussi un droit de parole au même titre que celui des associations membres de l'ASSÉ dans tous les points à l'ordre du jour sauf dans le point «ASSÉ». Et de rajouter «, de parole » après « de proposition ».

Proposé par l'AGEEPP
Appuyé par l'AGEELG

Proposition privilégiée : Que l'AGECRLA ait un droit de parole et un droit de proposition au même titre que les associations étudiantes membres de l'ASSÉ.

Proposée par l'AGEELG
Appuyée par l'AFESH-UQÀM
Pour : 2 Contre : 8 Abstention : 2
Rejetée à majorité

Sur l'amendement 4.11.2 : Adopté à l'unanimité

Sur la proposition principale 4.11 : L'amendement 4.11.2 dispose de la principale.

4.12 L'adoption de l'ARTICLE 10: Ordre du jour

Un point statutaire «ASSÉ» est mis à l'ordre du jour de toutes les instances de la CLASSE.

Les questions relatives aux employé-e-s, aux finances de l'ASSÉ ainsi que les avis de motion affectant les Statuts et règlements et le code de procédures de l'ASSÉ ne peuvent être traitées que dans le point ASSÉ.

Les points «revendication» et «plan d'action» sont traités de façon prioritaire à l'extérieur du point «ASSÉ».

4.12.1 Amendement : D'ajouter entre les deux paragraphes : « Le point ASSÉ est défini par ce qui aura une incidence sur l'ASSÉ au-delà de la grève générale illimitée. Ce point ne se déroule pas à huis-clos ; cependant, les associations étudiantes non-membres de l'ASSÉ perdent temporairement

leurs droits de membres de la CLASSE, nonobstant l'article 9 de la présente annexe. Dans le point ASSÉ sont traités les points qui concernent les immobilisations, les employé-e-s, les finances, les Statuts et règlements et le code de procédures de l'ASSÉ.

La CLASSE peut modifier la présente annexe et le code de procédures pour la durée de la grève générale illimitée. »

Proposé par l'AFÉA-UQÀM
Appuyé par l'AECSSP-UQÀM

Proposition dilatoire : La question préalable sans terminer les tours de parole sur l'amendement.

Proposée par l'AFESH-UQÀM
Appuyée par l'AEMSP-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

Sur l'amendement 4.12.1 :

Pour : 8 Contre : 2 Abstention : 1
Adopté à majorité

4.13 D'ajouter l'ARTICLE 11 : Modification de l'Annexe H et du code de procédures

Tous les membres de la CLASSE peuvent proposer une modification de la présente annexe et le code de procédures pour la durée de l'existence de la CLASSE. Ces modifications doivent être traitées à l'extérieur du point ASSÉ.

Proposée par l'AGEFLESH
Appuyée par l'AFÉA-UQÀM
Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 2
Adoptée à majorité

Proposition dilatoire : La question préalable sur la proposition principale sans laisser terminer les tours de parole.

Proposée par l'AFESPED
Appuyée par l'AFÉA-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition principale 4.13 telle qu'amendée : Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une pause de 12 minutes.

Proposée par le Conseil de Coordination
Appuyée par l'AEMSP-UQÀM
Pour : 2 Contre : 9 Abstention : 1
Rejetée à majorité

4.14 D'ajouter l'ARTICLE 12 : Droit de parole

Les associations étudiantes qui ont un mandat de consultation sur la grève générale illimitée ou qui sont en grève générale illimitée ont le droit de parole au même titre que les associations étudiantes membres de CLASSE.

Proposée par l'AFESH-UQÂM

Appuyée par SECMV

Adoptée à l'unanimité

4.15 L'adoption de l'ARTICLE 13: Propositions

Toute proposition adoptée par la CLASSE n'est valable que durant l'existence de la CLASSE.

Adoptée à l'unanimité

4.16 L'adoption de l'ARTICLE 14 : Quorum

Le quorum du Congrès de la CLASSE est de 50% plus un des membres de la CLASSE.

Adoptée à l'unanimité

4.17 L'adoption de l'ARTICLE 15: Comités et Conseils de l'ASSÉ

Les Comités et Conseils de l'ASSÉ, ainsi que ses élu-e-s, sont aussi ceux et celles de CLASSE.

Adoptée à l'unanimité

4.18 L'adoption de l'ARTICLE 16 : Élections

Durant la durée de la CLASSE, il est possible de se faire élire sur un Comité ou un Conseil en ayant l'appui d'une association membre de la CLASSE et en étant élu-e durant un Congrès de la CLASSE. Toute personne élue dans un Congrès de la CLASSE reste en poste sur le Comité ou le Conseil où elle siège jusqu'à la dissolution de la CLASSE. La procédure d'élection de l'ASSÉ s'applique.

Les membres de la CLASSE sont éligibles sur le Conseil exécutif pour la durée de la CLASSE.

Les personnes souhaitant se présenter sur un Comité de l'ASSÉ doivent être élues en Congrès durant le point «ASSÉ».

Adoptée à l'unanimité

4.19 ARTICLE 17: Conseil de Coordination

L'ensemble des Comités et Conseils actifs de l'ASSÉ ainsi que de tous les Comités définis dans cette annexe sont membres d'une instance nommée le Conseil de Coordination, défini dans les Statuts et règlements de l'ASSÉ.

Adoptée à l'unanimité

4.20 L'ajout de l'ARTICLE 19: Comité féministe

Que la CLASSE intègre un Comité féministe dont les membres du Comité femmes de l'ASSÉ feront, de facto, partie. Le Comité féministe sera, durant le temps de la Coalition, un Comité de soutien au Comité femmes de l'ASSÉ. Le Comité féministe intégrera des collaboratrices et collaborateurs qui n'auront pas l'obligation d'être élu-e-s en Congrès, mais devront obligatoirement présenter leur adhésion sous forme de lettre adressée au Congrès. Elles et ils restent donc redevables au congrès.

Les mandats du comité seront :

- ▲ Organiser des actions féministes;
- ▲ Former des porte-paroles féministes;
- ▲ Créer du matériel de mobilisation féministe;
- ▲ Publier des textes et/ou articles féministes;

Assurer la visibilité du féminisme lors de manifestations.

Proposée par le SECMV

Appuyée par l'AGES

Proposition dilatoire : La question préalable sur la principale sans terminer les tours de parole.

Proposée par l'AGEECL

Appuyée par l'AFESH-UQÀAM

Pour : 9 Contre : 2

Adoptée à la majorité des deux tiers

Sur la principale 4.20 :

Pour : 1 Contre : 10 Abstention : 1

Rejetée à majorité

Proposition privilégiée : Une pause de 10 minutes.

Proposée par AGES

Appuyée par le SECMV

Pour : 5 Contre : 3 Abstention : 5

Adoptée à majorité

4.21 L'adoption de l'ARTICLE 19: Comité maintient et élargissement de la grève

Le Comité mobilisation est désormais nommé «Comité maintient et élargissement de la grève». Le principal mandat du Comité est le maintien et l'élargissement de la grève, notamment en aidant à la mobilisation et en apportant un soutien logistique aux associations locales ayant des votes de grèves en collaboration avec les Secrétaires aux relations internes et le ou la Secrétaire aux relations externes.

Les autres mandats prévus dans les Statuts et règlements attribués au Comité de mobilisation restent en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

4.22 L'adoption de l'ARTICLE 20: Comité de négociation

Le Comité de négociation est composé de 4 personnes dont une personne du conseil exécutif.

Les mandats du comité de négociation sont :

1. Porter les revendications décidées en Congrès de la CLASSE auprès des interlocuteurs et interlocutrices;
2. Assurer les communications et la diffusion des informations relatives à la tenue de négociations avec le gouvernement auprès des associations étudiantes dans un délai de 24h;
3. Informer le Conseil exécutif des développements relatifs aux processus de négociations le plus rapidement possible;
4. Produire un bilan à la suite de chaque rencontre avec les autres organisations nationales étudiantes ou encore avec le gouvernement afin d'assurer la transparence du processus de négociations;
5. Le Comité de négociation ne peut prendre aucune décision allant à l'encontre des mandats de Congrès précédemment votés dans le cadre de la CLASSE ou de l'ASSÉ.

4.22.1 Amendement: De biffer dans le point 5 « allant à l'encontre des mandats de Congrès précédemment votés dans le cadre de la CLASSE ou de l'ASSÉ. »

Proposée par l'AFESH-UQÀM

Appuyée par AEMSP-UQÀM

Proposition dilatoire : Question préalable sur l'amendement sans terminer les tours de parole.

Proposée par l'AGEECL

Appuyée par l'AGES

Pour : 9

Contre : 2

Adoptée à la majorité des deux tiers

Sur l'amendement 4.22.1 :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 3

Adopté à majorité

Proposition dilatoire : Mettre la principale 4.22 telle qu'amendée sur la table.

Proposée par AGEVVM

Appuyée par AECS

Proposition dilatoire : Question préalable sur la proposition dilatoire sans terminer les tours de parole.

Proposée par AGEECL

Appuyée par AEMSP-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition dilatoire de mise sur table de la proposition 4.22 :
Pour : 0 Contre : 9 Abstention : 2
Rejetée à majorité

4.22.2 Amendement : De rajouter après « Conseil exécutif » « et d'une personne du niveau collégial ».

Proposé par l'AGECFXG
Appuyé par l'AECSSP-UQÀM

4.22.2.1 Sous-amendement : De rajouter après « une personne du niveau collégial, » « au moins une femme. »

Proposée par l'AGECFXG
Appuyée par l'AECSSP

Proposition dilatoire : Question préalable sans laisser terminer les tours de parole sur le sous-amendement.

Proposée par l'AGEECL
Appuyée par l'AEMSP
Pour : 11 Contre : 1
Adoptée à la majorité des deux tiers

Sur le sous-amendement 4.22.2.1 :

Pour : 8 Contre : 4 Abstention : 0
Adopté à majorité

Proposition dilatoire : Question préalable sur l'amendement en laissant finir les tours de parole.

Proposée par l'AGEEPP
Appuyé par l'AFÉA-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

Sur l'amendement 4.22.2 :

Pour : 7 Contre : 2 Abstention : 2
Adopté à majorité

4.22.3 Amendement : De biffer dans le point 4 après « chaque rencontre » « avec les autres organisations nationales étudiantes ou encore avec le gouvernement ».

Proposée par l'AFESH-UQÀM
Appuyée par l'AFÉA-UQÀM
Adopté à l'unanimité

Proposition dilatoire : La question préalable sur la principale 4.22 :

Proposé par l'AGES
Appuyé par l'AFÉA
Pour : 9 Contre : 1
Adopté à majorité

Sur la principale 4.22 telle qu'amendée:
Adoptée à l'unanimité

4.23 L'adoption de l'ARTICLE 21: Comité médias

Les mandats du Comité médias sont :

1. Élaborer la stratégie médiatique de la CLASSE;
2. Organiser les sorties médiatiques de la CLASSE;
3. Former des porte-paroles du local dans chaque association membre de la CLASSE;
4. Assister les associations étudiantes lors de leurs sorties médiatiques;
5. Assurer un discours médiatique féministe.

Le ou la Secrétaire aux communications de l'ASSÉ est chargé-e de sa coordination.

4.23.1 Amendement : Le Comité média est composé de 3 personnes en plus des porte-paroles.

Proposé par AFESH-UQÀM
Appuyé par AEMSP-UQÀM
Adopté à l'unanimité

Sur la principale 4.23 telle qu'amendée:
Adoptée à l'unanimité

4.24 L'adoption de l'ARTICLE 22: Comité légal

Le Comité légal est un organe de solidarité et de soutien envers les étudiants et les étudiantes sous le joug de la répression policière et de la judiciarisation. Ce Comité a pour tâche principale de soutenir logistiquement, financièrement et humainement les arrêté-e-s de manière suivante :

1. Établir un réseau entre avocats et avocates et militants et militantes;
2. Voir au financement du Fonds des arrêté-e-s;
3. Voir à la gestion courante du Fonds des arrêté-e-s;
4. Centraliser les informations concernant la criminalisation et la judiciarisation du mouvement étudiant;
5. Faire le suivi des causes en cours.

Ce Comité collabore étroitement avec le ou la Secrétaire aux finances de l'ASSÉ.

4.24.1 Amendement : Que le comité légal soit formé de 5 personnes.

Proposé par AFESH-UQÀM
Appuyé par AFÉA-UQÀM
Adopté à l'unanimité

Sur la principale 4.24 telle qu'amendée :

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : de passer au point « 5.0 Accueil des associations membres de la CLASSE ».

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AGES

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

Adoptée à majorité

5.1 Que l'on accueille les associations suivantes comme membres de la CLASSE :

- Association étudiante des diplômés en histoire de l'Université de Montréal (AÉDDHUM)
- Association générale étudiante du Cégep du Vieux Montréal (AGECVM)
- Association facultaire étudiante en science politique et droit de l'UQÀM (AFESPED)
- Association générale des étudiants et des étudiantes prégradués en philosophie de l'Université Laval(AGEEPP)
- Association générale des étudiantes et étudiants du Cégep Limoilou (AGEECL)
- Association générale étudiante facultaire des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke(AGEFLESH)
- Association générale étudiante du Collège de Valleyfield. (AGECoV)

Proposée par le Conseil Exécutif

Appuyée par l'AEMSP-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : L'ajournement jusqu'à demain matin, 9h00.

Appuyée par AGEFLESH

Appuyée par le SECMV

Adopté à l'unanimité

Proposition privilégiée : La réouverture à 9h15

Proposée par l'AESCL

Appuyée par l'AECSSP-UQAM

Adoptée à l'unanimité

5.2 Que pendant toute la durée d'existence de la CLASSE, l'AÉMSP et l'AÉCSSP regroupent leurs droits de vote au sein de l'AFESPED tant que ces derniers abondent dans le même sens.

Qu'en tout temps, l'AECSSP et l'AEMSP conservent leurs droits de parole et de proposition.

Qu'advenant que les positions d'assemblées générales de ces trois associations étudiantes n'abondent pas dans le même sens, que chacune des associations étudiantes puissent se prononcer (voter) individuellement en Congrès de la CLASSE.

Qu'advenant le cas que l'AFESPED ne serait plus en grève, que l'AECSSP et l'AEMSP reprennent leurs droits normaux, conformément aux Statuts et Règlements de l'ASSÉ dans les points dédiés à l'ASSÉ dans les Congrès de la CLASSE.

Proposée par l'AEMSP-UQÈM
Appuyée par l'AECSL

5.2.1 Amendement : Retirer « tant que ces derniers abondent dans le même sens » et retirer « Qu'advenant que les positions d'assemblée générales de ces trois associations étudiantes n'abondent pas dans le même sens, que chacune des associations étudiantes puissent se prononcer (voter) individuellement en Congrès de la CLASSE. »

Proposée par l'AFÉA-UQAM
Appuyée par la SOGEECOM

Proposition dilatoire : Question préalable sur l'amendement 5.2.1 sans terminer les tours de parole.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par l'AGES
Pour : 16 Contre : 3
Adoptée à la majorité des deux tiers

Sur l'amendement 5.1.1 :
Pour : 4 Contre : 11 Abstention : 4
Rejeté à majorité

Proposition dilatoire : La mise en dépôt de la principale 5.2

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AEMSP-UQAM
Pour : 1 Contre : 14 Abstention : 2
Rejetée à majorité

Proposition incidente : Un temps de rédaction de 5 minutes

Proposée par le SECMV
Appuyée par l'AFÉA-UQAM
Pour : 14 Contre : 3 Abstention : 1
Adoptée à majorité

5.2.2 Amendement : Ajouter « Dans le cas où le vote de l'AEMSP et le vote de l'AECSSP seraient regroupés au sein de l'AFESPED, que l'AEMSP et l'AECSSP ne soient pas comptabilisées dans le calcul du quorum le temps de la proposition concernée. »

Proposée par le SECMV
Appuyée par l'AFÉA-UQAM

Proposition dilatoire : Question préalable sur l'amendement 5.2.2

Proposée par l'AGEFLESH
Appuyée par l'AGES
Adoptée à l'unanimité

Sur l'amendement 5.1.2 :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 7
Adopté à majorité

Sur la principale 5.1 tel qu'amendée : Pour : 14 Contre : 1 Abstention : 5
Adoptée à la majorité des deux tiers

Proposition dilatoire : Suspension des points 6.0 « Femmes », 7.0 « ASSÉ » et 8.0 « Revendications » de l'ordre du jour pour passer immédiatement au point 9.0 « Plan d'action ».

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par l'AFÉA-UQAM
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4
Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : Une pause de 16 minutes et 49 secondes.

Proposée par l'AEMSP-UQAM
Appuyée par l'AGECVM
Pour : 13 Contre : 3 Abstention : 1
Adoptée à majorité

9.0 Plan d'action

9.1 Luttés en éducation et grève

Proposition privilégiée : une plénière de 30 minutes sur le plan d'action de la CLASSE

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par l'AFÉA-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Allonger le temps de la plénière afin de terminer les 13 tours de paroles

Proposée par l'AGES
Appuyée par l'AFESH-UQAM
Adoptée à l'unanimité

9.1.1 Que la CLASSE organise une manifestation nationale le 23 février 2012 à Québec en collaboration avec les associations étudiantes de Québec membres de la CLASSE ;

Que la CLASSE organise une manifestation en solidarité avec l'ensemble des luttes étudiantes à travers le monde;

Que cette manifestation ait lieu dans le cadre d'une journée internationale de mobilisation étudiante appelée par la CLASSE au début du mois de mars 2012 ;

Que le prochain Congrès de la CLASSE ait lieu les 4 et 5 février 2012 ;

Que le Camp de formation d'hiver ait lieu les 28 et 29 janvier 2012 ;

Que l'on reporte l'action de la rentrée universitaire ait lieu à la rentrée collégiale.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AGEECLG

9.1.1.2 Amendement : Ajouter au plan d'action « Que se tienne un Congrès de la CLASSE le 21 janvier »

Proposé par l'AGEECL

Appuyé par la SOGEECOM

9.1.1.2.1 Sous-amendement : Remplacer « 21 » par « 14 »

Proposé par l'AFESH-UQAM

Appuyé par l'AGEECLG

Proposition dilatoire : Question préalable sur le sous-amendement 9.1.2.1

Proposée par l'AGEECL

Appuyée par l'AEMSP-UQAM

Adoptée à l'unanimité

Sur le sous-amendement 9.1.2.1 :

Pour : 1

Contre : 13

Abstention : 4

Rejeté à majorité

9.1.1.2.2 Sous-amendement : remplacer le « 21 » par le « 22 »

Proposé par l'AFESPED

Appuyé par l'AGEECLG

Adopté à l'unanimité

9.1.1.2.3 Sous-amendement : « Que le Congrès se tienne à l'Université Laval. »

Proposé par l'AGEEPP

Appuyé par l'AFÉA-UQAM

Pour : 0

Contre : 13

Abstention : 4

Rejeté à majorité

Sur l'amendement 9.1.1.2 :

Adopté à l'unanimité

9.1.1.3 Amendement : Ajouter « Qu'une manifestation nationale de déclanchement soit organisée la journée du déclanchement, que si cette

manifestation est trop près de celle du 23 février, que cette manifestation de déclenchement soit annulée. »

Proposé par l'AFESH-UQAM
Appuyé par l'AFÉA-UQAM

9.1.1.3.1 Sous-amendement : Remplacer « annulée » par « régionale ».

Proposé par l'AFÉA-UQAM
Appuyé par l'AGEECLG

Proposition privilégiée : Une pause de 50 minutes pour dîner et vider les dortoirs

Proposée par l'AGECD
Appuyée par l'AFÉA-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Proposition dilatoire : La question préalable sur le sous-amendement 9.1.1.3.1

Proposée par l'AFESPED
Appuyée par l'AGEECL
Pour : 15 Contre : 1
Adoptée à la majorité des deux tiers

Sur le sous-amendement 9.1.1.3.1 :

Pour : 11 Contre : 3 Abstention : 2

Adopté à majorité

9.1.1.3.2 Sous-amendement : Biffer « que si cette manifestation est trop près de celle du 23 février, que cette manifestation de déclenchement soit régionale. » et remplacer « Qu'une manifestation nationale » par « que des manifestations régionales ».

Proposé par l'AFESPED-UQAM
Appuyé par l'AGEFLESH
Adopté à l'unanimité

Sur l'amendement 9.1.1.3 tel que sous-amendée:

Adopté à l'unanimité

9.1.1.4 Amendement : remplacer le « 23 février 2012 » par « jeudi de la semaine suivant le déclenchement de la grève »

Proposé par l'AFESPED-UQAM
Appuyé par l'AFÉA-UQAM

Proposition dilatoire : Question préalable sur l'amendement 9.1.1.4

Proposée par l'AGEECL
Appuyée par l'AGECVM
Pour : 11 Contre : 4
Adoptée à la majorité des deux-tiers

Sur l'amendement 9.1.1.4 :

Pour : 8 Contre : 4 Abstention : 4
Adopté à majorité

9.1.1.5 Amendement : Ajouter « le 23 février ou » avant « le jeudi de la semaine suivant le déclenchement de la grève »

Proposé par le Conseil exécutif

Appuyé par l'AGEECL

Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 6

Adopté à majorité

Sur la principale 9.1.1 telle qu'amendée : Adoptée à l'unanimité

9.1.2 Attendu les mandats d'indépendance vis-à-vis des partis politiques de plusieurs associations présentes;

Attendu l'importance de se dissocier des partis politiques pour mener une lutte combative;

Attendu la possible récupération politique de la CLASSE par des partis à des fins électorales;

Que la CLASSE affirme définitivement son indépendance face aux partis et qu'elle refuse toute collaboration avec ceux-ci;

Que la CLASSE ne fasse aucune sortie publique avec des partis politiques;

Que la CLASSE ne participe à aucun événement organisé par un parti politique;

Qu'aucun ni aucune élu-e de la CLASSE n'occupe de poste au sein d'un parti politique.

Proposée par l'AGECVM

Appuyée par l'AGEFLESH

9.1.2.1 Amendement : Biffer : « et qu'elle refuse toute collaboration avec ceux-ci »

Proposé par l'AGEECL

Appuyé par l'AGECD

Pour : 0 Contre : 13 Abstention : 5

Rejeté à majorité

Proposition incidente : Mise en dépôt de la principale 9.2

Proposée par l'AEMSP-UQAM

Appuyée par l'AFÉA-UQAM

Pour : 9 Contre : 4 Abstention : 3

Adoptée à majorité

9.1.3 Attendu la position pour le syndicalisme de combat de l'ASSÉ;

Attendu l'attitude corporatiste de lobbyiste de la FECQ et de la FEUQ;

Attendu la sortie récente des documents de la FECQ et de la FEUQ à propos de l'abolition du crédit d'impôt;

Attendu que de nombreuses associations étudiante présentes ont des

mandats de méfiance envers les fédérations étudiantes;

Attendu que les fédérations étudiantes ont des pratiques antidémocratiques dans leurs campus locaux;

Que la CLASSE ne collabore jamais avec les exécutifs de la FECQ et de la FEUQ;

Que les associations locales affiliées aux fédérations étudiantes soient invitées à participer à la CLASSE;

Qu'un comité de réflexion ouvert auquel toute personne membre de la CLASSE pourra se joindre à tout moment soit immédiatement mis sur pied pour réfléchir aux solutions possibles en cas de négociation à huit-clos de la part des fédérations étudiantes avec le gouvernement.

Que du matériel d'information soit produit et distribué pendant la grève pour dénoncer les agissements passés et actuels des fédérations étudiantes sur tous les campus dans le but de les rallier à la CLASSE;

Que du matériel d'information soit produit immédiatement afin de dénoncer l'impôt post-universitaire (IPU), l'abolition des crédits d'impôt et le remboursement proportionnel au revenu.

Proposée par l'AGECVM

Appuyée par l'AGEECL

Proposition dilatoire : Mise en dépôt de la principale 9.1.2

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par l'AFÉA-UQAM

Pour : 12

Contre : 2

Abstention : 0

Adoptée au tiers

Proposition privilégiée : Une pause de 12 minutes

Proposée par l'AECSL

Appuyée par l'AGEFLESH

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De retourner au point 8.0 « Revendications »

Proposée par l'AFESPED

Appuyée par l'AFESH-UQAM

Adoptée à l'unanimité

8.0 Revendications

Proposition privilégiée : Une plénière de 20 minutes sur le féminisme afin de permettre une présentation par la chercheuse Nadia Hausfather de ses résultats préliminaires de recherche sur le rôle des émotions et des relations interpersonnelles dans le mouvement étudiant.

Proposée par l'AGES

Appuyée par l'AGEECL

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 4

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : Un caucus non mixte de 30 minutes.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par l'AFESPED-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une plénière de 30 minutes de retour sur le caucus non mixte.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par le SECMV
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De prolonger la plénière de 10 minutes

Proposée par l'AGES
Appuyée par l'AEMSP
Pour : 7 Contre : 4 Abstention : 1
Adoptée à majorité

8.1 Qu'un atelier long soit donné sur la question du rôle des émotions et des relations interpersonnelles dans le mouvement étudiant.

Proposée par l'AGESGLESH
Appuyée par l'AEMSP

8.1.1 Amendement : Que la formation ait lieu le samedi 21 janvier 2012

Proposé par l'AFÉA-UQAM
Appuyé par l'AFESH-UQAM

Proposition privilégiée : L'ajournement pur et simple à 18h54.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par l'AFÉA-UQAM
Adoptée à l'unanimité